



Convocation

Séance du conseil communal du 14 décembre 2018 17:00 heures

Par la présente, le conseil communal de la commune de Berdorf est invité à se réunir en date du **vendredi 14 décembre 2018 à 17:00 heures** dans la maison communale à Berdorf, et ceci afin de délibérer sur les objets suivants:

En séance publique

Vie associative

1. Fixation des subsides et subventions ordinaires et extraordinaires 2018

Comptabilité communale

2. Approbation du Plan d'Action Local 2019 du CIGR Mëllerdall
3. Approbation du budget rectifié 2018 et du budget 2019 de la commune

Gestion de projets

4. Présentation et approbation de différents documents dans le cadre du Pacte Climat.
 - a. Approbation du résumé des toutes les mesures du catalogue du Pacte Climat (1.1)
 - b. Protection du climat et stratégies d'énergie sur le territoire de la commune (1.1.1)
 - c. Controlling, optimisation du fonctionnement, concept d'assainissement (2.1.2, 2.1.3. et 2.1.4.)
 - d. Chaleur et froideur résultant de sources d'énergie renouvelables sur le territoire de la commune (3.3.2 version adaptée)
5. Approbation du devis concernant la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2019 – accotements de la voirie «Sauerwues & Posselt»
6. Approbation du devis concernant la mise en état de la voirie rurale pendant l'exercice 2019 pour le chemin «Auf dem Schofspad»

Enseignement musical

7. Approbation de l'organisation scolaire rectifiée de l'école de musique de l'UGDA pour l'année scolaire 2018/2019
8. Approbation de l'avenant à la convention avec l'UGDA pour l'année scolaire 2018/2019

Divers

9. Avis concernant le classement de la ferme 23, rue «Birkelterstrooss» à Berdorf comme monument national
10. Informations d'actualité données par le bourgmestre et les échevins. Questions des conseillers au collège des bourgmestre et échevins

Séance du collège des bourgmestre et échevins du 5 décembre 2018

Présent: M Joé Nilles, bourgmestre
MM. Suzette Seyler-Grommes, Daniel Scharff, échevins
M Oé Claude, secrétaire communal;

Absence excusée: ./.

Berdorf, le 6 décembre 2018
Le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

(Contreseing art. 74 loi communale)



Le bourgmestre

